Le réseau de transport d'électricité

Contribution des clients RTE au renouvellement du réseau de télécommunication

Commission Accès au Réseau du 22 novembre 2022

Accessibilité : CURTE

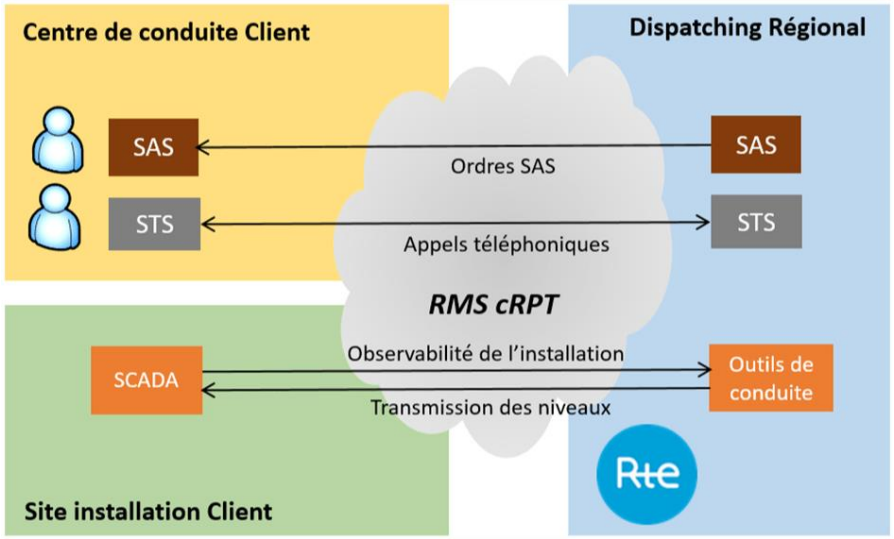
Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

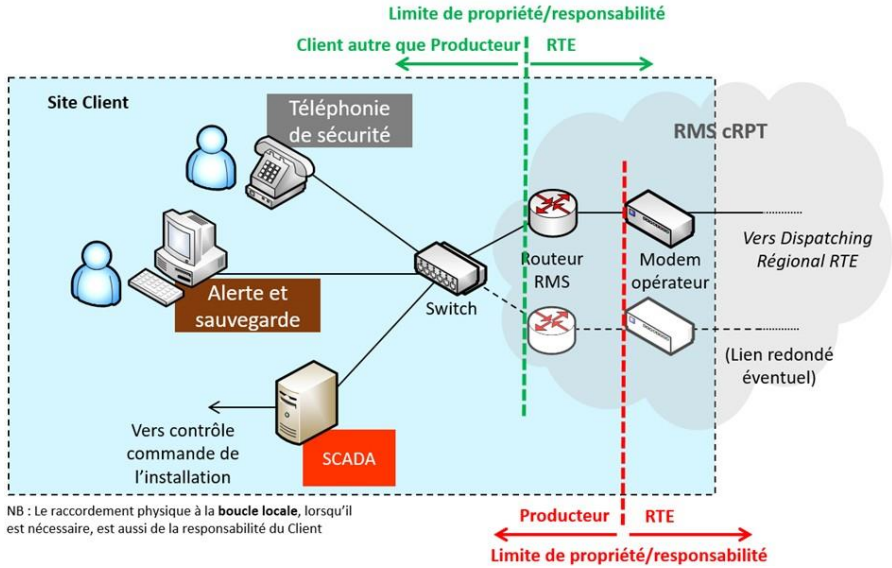
Le réseau de téléconduite : outil indispensable pour la gestion du Système électrique

Un réseau de télécommunication transportant des services contribuant au fonctionnement du réseau électrique

Le réseau de téléconduite est un réseau informatique utilisé par RTE pour échanger des données en temps réel avec ses Clients. Ces données permettent notamment :

- **d'observer** l'installation du Client, par l'échange de téléinformations,
- De **permettre la participation** des installations à certains mécanismes de marché (Services Systèmes) ou de flexibilité (modulation de la puissance), pour celles qui y sont éligibles, via la transmission de niveaux et de consignes par RTE,
- de **transmettre** des messages d'alerte et des ordres de sauvegarde à exécuter immédiatement par le Client,
- **d'échanger** au travers du système de téléphonie de sécurité.





Un renouvellement du réseau téléconduite indispensable

Objectif du projet NORDIC (NOuveau Réseau Dédié aux partenaires Industriels et aux Clients RPT) **:** Renouvellement du réseau d'acheminement des flux d'échanges avec les partenaires RTE : producteurs, consommateurs, distributeurs, … (flux de téléconduite, réglage, sauvegarde, téléphonie de sécurité…).

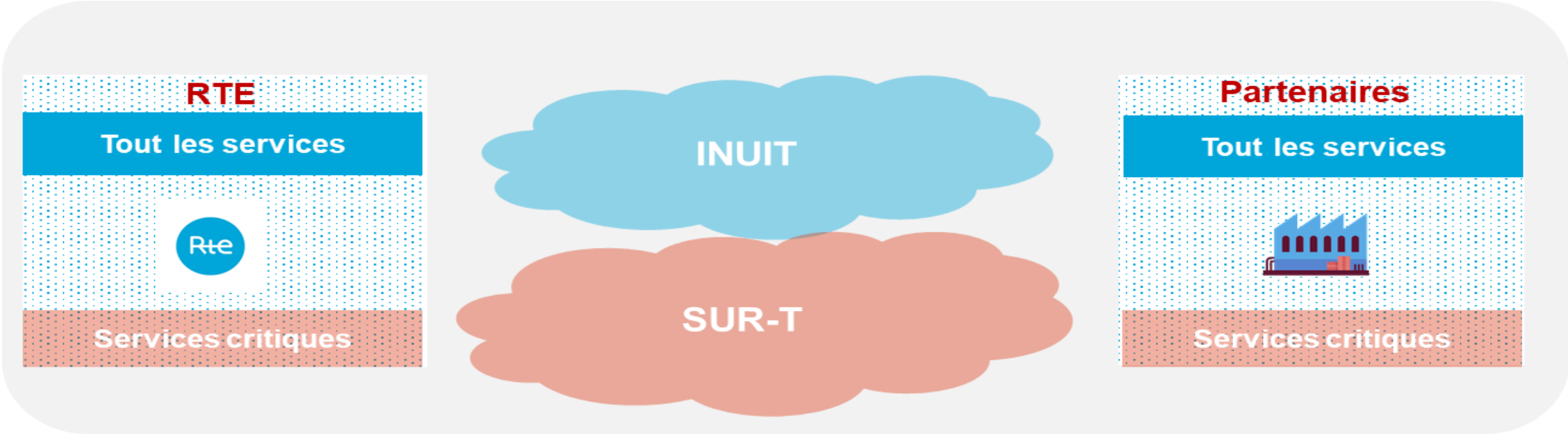
Motivation :

- Obsolescence du réseau existant
- Non-conformité aux exigences cyber-sécurité

Enjeux :

- La sureté de fonctionnement,
- Les exigences de cyber sécurité,
- Une réponse aux besoins des clients dans un contexte fortement évolutif créé par la transition énergétique.
- Une rationalisation avec les réseaux existants visant à renforcer l'exploitabilité et réduire le temps de rétablissement du service,
- L'adéquation aux évolutions SI,

Une évolution cohérente avec le schéma directeur de télécommunication de RTE

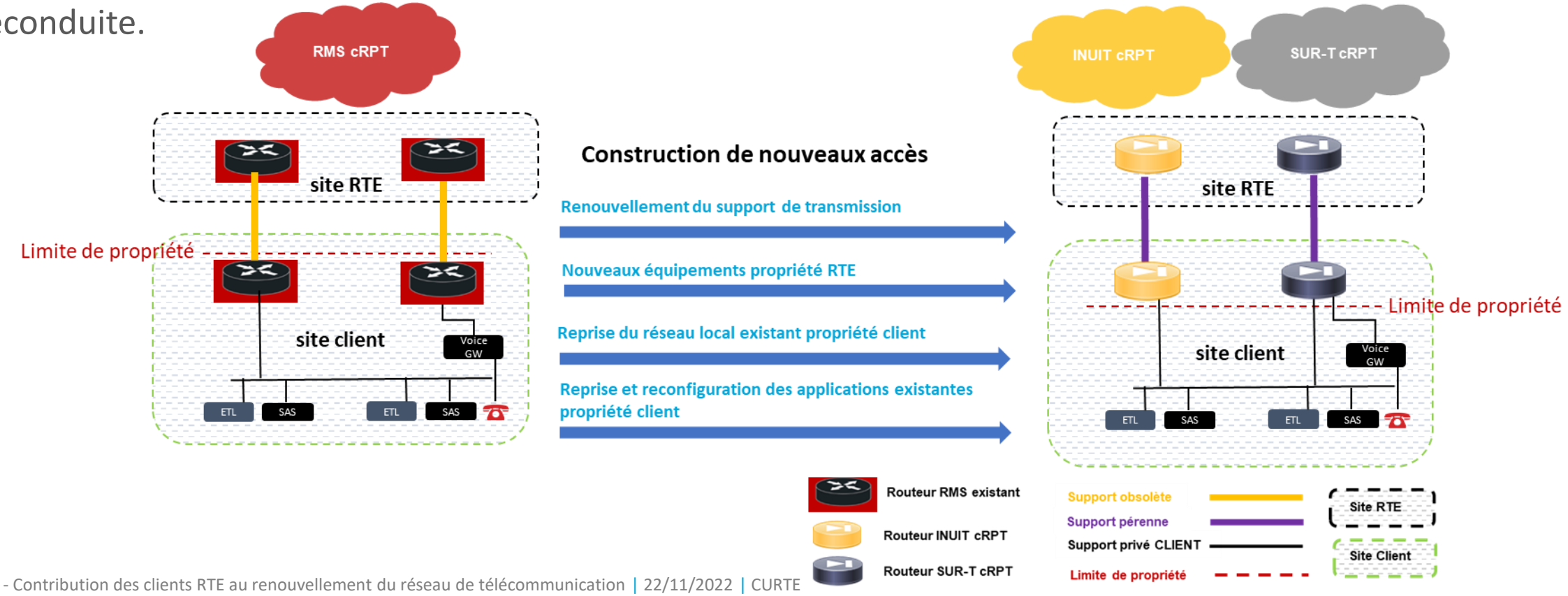


- ❖Des solutions techniques pour tous les services et pour l'ensemble des partenaires industriels
- ❖Un réseau s 'appuyant sur des supports privés lorsqu'ils sont disponibles
- ❖Un réseau complété par un réseau « SUR-T » dédié aux services critiques (sureté nucléaire, reconstitution du réseau,…)
- ❖Des réseaux supervisés et administrés en permanence par des opérateurs RTE

Principe de raccordement au réseau de téléconduite de RTE

Aujourd'hui : une situation hétérogène, RTE est propriétaire des équipements d'extrémité sauf chez les producteurs.

Proposition : Nordic offre une opportunité pour rationaliser les limites de propriété du réseau de téléconduite en particulier sur la propriété des équipements terminaux d'accès au réseau de téléconduite.



Propriété RTE des équipements TCM chez les producteurs : Pourquoi ?

RESILIENCE : Assurer une résilience globale du service télécom **en maîtrisant la gestion des équipements terminaux** qui font partie intégrante du fonctionnement du service (en cohérence avec toutes les offres des opérateurs TCM)

EXPLOITABILITE : Assurer le maintien en condition opérationnel du service de manière efficiente en **uniformisant les limites de responsabilités** et les processus d'exploitation et de maintenance indépendamment de la typologie du client

CYBER-SECURITE : Assurer le Maintien en Condition de Sécurité d'un réseau robuste aux attaques cyber **en maîtrisant de manière pleine et entière la politique de sécurité implémentée sur les équipements terminaux.**

FLEXIBILITE: Rendre transparentes les évolutions SI de RTE vis-à-vis des clients

L’objet de la concertation : les futurs raccordements

DTR - NORDIC : Les impacts sur le fond sont limités (limite de propriété) mais les articles / documents touchés sont nombreux (DTR, Conventions, Cahier des charges TCD, annexes technique et sécurité).

DTR – autres sujets : RTE profite de cette concertation pour ajouter des précisions de quelques définitions.

L’objet de la concertation : les clients déjà raccordés

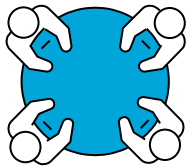
Le déploiement du projet NORDIC impactera les installations existantes. La concertation doit permettre de définir les contributions de chacun :

RESSOURCES : Contribution client pour cadrer opérationnellement le projet, faciliter l’insertion des nouveaux moyens de télécommunication, reconfigurer et migrer le système de téléconduite client vers le nouveau réseau de téléconduite.

FINANCIER : Impact limité aux conditions d’accueils des nouveaux moyens de télécommunication (baie informatique, alimentation, câblage intra-site…)

- Principe général : Les coûts de raccordement au réseau de télécommunication de RTE sont à la charge de RTE dès lors que les voies de transmission répondent exclusivement aux besoin de téléconduite.
- Pas d’évolution des pré-requis de raccordement au réseau de téléconduite de RTE généré par le projet.
- Principe de la contribution financière des clients liée aux impacts de la modification des limites de propriété d’accès au réseau de téléconduite à définir

La concertation : le planning



Consultation des acteurs

2 réunions de concertation adhoc :

- Présentation du projet NORDIC et des propositions de modification de la DTR : **07/02/23 à 9h**
- Retour des questions clients le 10/03/23
- Partage sur les documents modifiés : **07/04/23 à 9h**

Consultation prévue le 20/04/23

Le réseau de transport d'électricité

Merci !

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)